Le Grain de sable

N° 432 – Mardi 01 juillet 2003

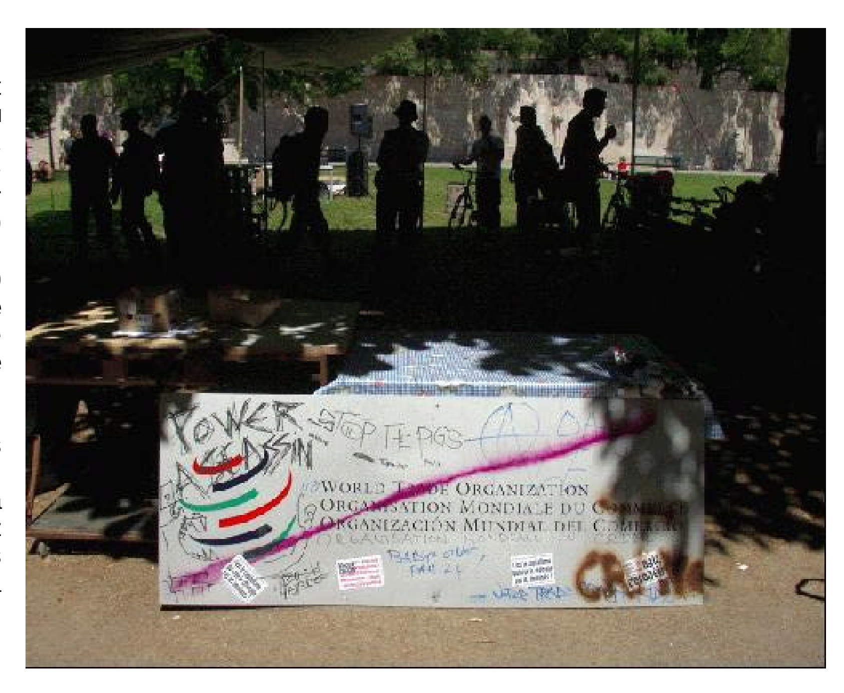


SOUS LA PLAGE, L'OMC

Dans ce numéro

L'OMC a perdu sa plaque (Grand jeu concours)

Alors que les mobilisations se préparent contre la Ministérielle de l'OMC qui aura lieu à Cancun début septembre, par exemple à Montréal du 27 au 30 juillet (contre la Mini-ministérielle OMC voir http://montreal.resist.ca) au Larzac les 8, 9 et 10 août (à l'initiative de la Confédération paysanne voir www.larzac2003.org), le 30 mai à Genève les plaques officielles de l'OMC ont été retirées du batiment sensé l'abriter. Elles voyagent depuis lors afin que les incrédules puissent toucher du doigt les méfaits réels que l'OMC provoquent sur le développement du monde et de ses peuples. Nous souhaitons suivre son voyage jusqu'à Cancun où les militant-e-s la couleront certainement. Si vous la voyez passer à côté de chez vous, si vous l'apercevez sur le chemin, n'hésitez pas à nous envoyer une photo de la plaque pour documenter son dernier voyage avant qu'au Mexique elle ne disparaisse à jamais. (passez le mot) journal@attac.org



1- Les OGM en France

Le Ministère de l'agriculture héberge des informations relatives aux OGM sur un site qui, curieusement, est « blanc » : aucun logo, infographie absente, aucune indication permettant de comprendre que nous sommes dans le site du Ministère. Plus encore, en entrant sur le site par son accès général et en faisant une recherche sur le mot clé « OGM » on obtient 34 résultats. Le document « Les nouveaux programmes de recherche sur les expérimentations d'OGM en 2003 » aboutit à une page blanche au moment de notre test (répété plusieurs fois). Sur les 34 résultats obtenus aucun ne liste les pages : http://www.agriculture.gouv.fr/OGM/ogm_france/ogm_france.htm

2- La mondialisation arrive par la poste. (Par Greg Poferl)

Alors que le « plan de transformation » de l'administration Bush vise les services publics fournis par la poste et cherche à s'attaquer aux droits définis par la convention collective et acquis lors des grands mouvements de grève des services postaux des années soixante-dix aux USA, les employés des postes déjà en difficulté essaient de se mobiliser contre les futurs assauts consécutifs à la nouvelle génération d'accords commerciaux axée sur une économie mondialisée.

3- Le commerce au service du développement durable... et pas l'inverse! (Appel de plusieurs organisations belges)

La cinquième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se tiendra à Cancùn (Mexique) du 10 au 14 septembre prochain. Dans cette perspective, les syndicats, des organisations non gouvernementales, des associations et mouvements de la société civile se sont retrouvés pour en appeler à une prise de conscience du rôle joué par l'OMC dans l'ordre mondial. Cette institution apparaît comme le vecteur le plus puissant d'une mondialisation injuste qui participe à l'approfondissement des inégalités.

4- La cohésion du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC (Par Bretton Woods Project)

Le dernier cycle des négociations mondiales du commerce, dit « programme de développement de Doha » par ses défenseurs, est en train de s'effondrer et le directeur général de l'OMC demande aux dirigeants de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire d'essayer d'empêcher sa désintégration totale. Les trois hommes ont parlé, le 13 mai, au Conseil Général – la plus haute instance de décision de l'OMC - des avantages d'une cohésion croissante entre leurs

organismes respectifs. Certains groupes de la société civile dénoncent l'utilisation du mot « cohésion » comme une ruse conçue pour aligner les pays sur un ensemble de politiques économiques désastreuses.

5- Brèves d'OMC (Par omc.marseille)

Classement des 21 nations les plus riches concernant leurs politiques en faveur du développement des pays pauvres - Pétition des fermiers US pour demander le retrait du blé OGM de Monsanto - Le Protocole de Carthagène sur la Bio sécurité entrera en vigueur le 11 septembre 2003 - Création d'un groupe sur les appellations d'origine, autres que viticoles - Statu quo au Comité de Négociations Commerciales du 10 Juin 2003 - Les pays ACP se disent découragés face au blocage sur l'Adpics et la santé publique - ONG et Syndicats débattent sur un accord sur les investissements à l'OMC - 80 % des étatsuniens pensent que leur pays doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre

Illustration uniquement disponible dans la version PDF.
« Mais où est passé la plaque de l'OMC? Episode 4 » - http://www.attac.info/g8evian

Les OGM en France

Le Ministère de l'agriculture héberge des informations relatives aux OGM sur un site qui, curieusement, est « blanc » : aucun logo, infographie absente, aucune indication permettant de comprendre que nous sommes dans le site du Ministère. Plus encore, en entrant sur le site par son accès général et en faisant une recherche sur le mot clé « OGM » on obtient 34 résultats. Le document « Les nouveaux programmes de recherche sur les expérimentations d'OGM en 2003 » aboutit à une page blanche au moment de notre test (répété plusieurs fois).

http://www.agriculture.gouv.fr/spip/actualites_a2063.html

Sur les 34 résultats obtenus aucun ne liste les pages :

http://www.agriculture.gouv.fr/OGM/ogm_france/ogm_france.htm

Vous y trouverez entre autres informations :

Décisions du ministre

Les décisions d'autorisation de programme de recherche d'OGM, prises par le ministre chargé de l'agriculture en accord avec le ministre chargé de l'environnement, se fondent sur les avis de la Commission du génie biomoléculaire (CGB) concluant à l'absence de risque pour la santé publique et l'environnement.
Ces décisions s'appuient également sur :
- Les opinions exprimées sur ces dossiers par le public dans le cadre de la consultation organisée sur le site Internet du ministère chargé de l'agriculture en 2003. (Bilan de cette consultation)
- Les résultats de l'information spécifique des maires et de l'enquête préalable conduite auprès des maires des communes proposées comme sites d'implantation.
- Les conditions techniques et les sites de dissémination indiqués dans les demandes d'autorisation qui doivent être respectés.

Liste des essais dont les décisions ont été délivrées en 2003 par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales :

[...]

Liste des essais pluriannuels autorisés par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales dont les décisions ont été délivrées en 2002 :

[...]

http://www.agriculture.gouv.fr/OGM/ogm_france/decisions/decisions.htm

En toute transparence évidemment…

La mondialisation arrive par la poste.

Par Greg Poferl, agent commercial de l'American Postal Workers Union (syndicat des agents de la poste américaine) pour le secteur de St-Paul à Minneapolis. Traduction. Coorditrad, traducteurs volontaires (*)

Les échanges commerciaux internationaux ne sont plus limités aux biens de consommation, la mondialisation arrive par la poste.

Ou comment les nouveaux accords de libre-échange risquent d'entraîner la privatisation des services postaux.

Alors que le « plan de transformation » de l'administration Bush vise les services publics fournis par la poste et cherche à s'attaquer aux droits définis par la convention collective et acquis lors des grands mouvements de grève des services postaux des années soixante-dix aux USA, les employés des postes déjà en difficulté essaient de se mobiliser contre les futurs assauts consécutifs à la nouvelle génération d'accords commerciaux axée sur une économie mondialisée.

Un échange de services

L'automne dernier à Seattle, la NPC (National Presidents' Conference) lançait une série de séminaires à caractère éducatif sur la mondialisation et sur la nouvelle vague d'accords commerciaux qui laissent présager des jours difficiles pour les travailleurs du secteur public et des services postaux. La NPC est un comité d'élus de l'American Postal Workers Union sans commune mesure. Elle donne aux présidents des syndicats locaux et à ceux des états l'opportunité de se

réunir trois fois l'an pour discuter ouvertement des obstacles à venir et agir en conséquence.

Le 29 mars dernier, à St-Louis, la NPC organisait une journée de débat menée par Larry Weiss, le directeur de la Minnesota Fair Trade Coalition (rassemblement pour le commerce équitable du Minnesota). Il s'attacha à démontrer que la mondialisation, sous la forme d'accords de libre-échange, risquait de signifier la privatisation du secteur public et des services postaux.

Les nouveaux accords de libre-échange concentrent maintenant leurs efforts sur les services, notamment ceux procurés par les gouvernements. Deux séries majeures d'accords commerciaux en négociation risquent d'affaiblir les travailleurs du secteur public. En premier lieu, l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), qui dépend de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et s'applique, outre aux USA, à 144 pays. En deuxième lieu, la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), une extension de l'ALENA (couvrant actuellement les USA, le Mexique et le Canada) à 31 pays supplémentaires du continent américain. Ces deux dossiers doivent être finalisés dans les derniers mois de 2004 pour être étudiés par le congrès américain en 2005.

Les services postaux en ligne de mire

Weiss est persuadé que l'AGCS et la ZLEA vont ouvrir de nombreux services gouvernementaux, au niveau fédéral, des états, régional ou municipal, aux offres d'acheteurs privés étrangers. Pour savoir quels services risquent d'être concernés, il propose d'observer ce que l'Europe et les Etats-Unis, les acteurs principaux, ont l'intention d'y inclure.

Tous deux visent les services postaux.

Dans un grand élan réformateur, l'Europe espère incorporer la gestion des envois physiques de communications écrites munies d'adresses, quel que soit le médium employé. En un mot, la majorité des lettres et des colis serait affectée, peut-être même son ensemble. La position américaine (pour ce que l'on en sait, puisque jusqu'à présent les pourparlers ont eu lieu dans le plus grand secret) est d'y inclure les services de livraisons express.

Il faudra attendre 2004, une fois les négociations terminées, pour savoir précisément quels services postaux vont être affectés par le nouveau AGCS. Cela dit, les Etats-Unis et l'Europe étant les principaux acteurs de ses changements, il est probable qu'une part non négligeable des services postaux aux Etats-Unis sera concernée par ces accords.

Contester l'AGCS

À présent, personne ne sait si le train de réformes postales actuelles ou la série d'accords commerciaux à venir représente le défi le plus sérieux. En revanche, une question plus générale reste en suspens : quelles stratégies adopter pour contre-attaquer sur la scène nationale et internationale ?

La récente conférence du NPC faisait une place importante à des ateliers visant à élaborer des stratégies d'organisation et des techniques de mobilisation et d'éducation des membres de l'APWU (American Postal Workers Union : syndicat des agents des postes américaines) afin de leurs permettre d'utiliser des outils législatifs au niveau local et national.

Vu qu'il n'est pas toujours facile de saisir la mondialisation dans son ensemble, la NPC, aidée du Minnesota Fair Trade Coalition ainsi que des Labor Education Services de l'université du Minnesota, est en train de développer un programme de « formation de formateurs » dont le lancement est prévu pour le début de l'été.

La NPC croit essentiel de rattacher fermement l'éducation de ses membres aux stratégies d'action afin de contrecarrer les chantres de la privatisation du gouvernement américain et les escrocs internationaux.

La NPC souhaite élargir et approfondir la compréhension des membres de l'APWU sur les questions relevant des rapports entre mondialisation et privatisation. Elle cherche, parallèlement, à élaborer des méthodes d'organisation et de création d'alliances en vue de relever le défi lancé : une pensée globale au sein d'une structure locale. Un élément clé de la formation est de donner aux membres la possibilité de dégager des solutions créatives à l'échelle locale et d'explorer diverses options stratégiques telles que l'élaboration de projets de loi ainsi que la mise en place d'un réseau de solidarité international, l'instruction du public et l'action direct.

Les nouveaux robber barons

En demandant à la base de se colleter à la mondialisation Weiss établit un parallèle historique avec les robber barons du début du XXème siècle qui faisaient peu de cas des travailleurs, des fermiers et autres citoyens. Il explique qu'à l'époque : « il n'existait pas de méthodes pour réguler l'attitude des corporations. La répression des syndicats était violente, il n'y avait pas de salaire horaire minimum, le travail des enfants était un vrai problème et la corruption touchait un grand nombre de politiciens ».

L'histoire du début du XXème tourne en partie autour de la bataille engagée par les citoyens pour réglementer un tant soit peu les corporations. Au bout du compte, le travail des enfants fût aboli, les organisations syndicales furent légalisées, on mit en place un salaire minimum et le président Theodore Roosevelt, qui parlait des « effets néfastes de l'accumulation des richesses », redéfinit le rôle public et politique du gouvernement comme « antitrust » : il

contrôle, il limite, il casse les trop grandes concentrations de pouvoir économique privé.

De nos jours, parce que les économies nationales ont dû donner du lest face à une économie globalisée, Weiss nous met en garde : « Les corporations internationales se sont mises hors d'atteinte des contrôles nationaux. S'est ouvert une nouvelle ère des robber barons ».

Nous revoici donc à la case départ ! Avons-nous pour autant retenu la leçon du passé ? Sommes-nous prêt à mettre en place des alliances avec les travailleurs ici, aux Etats-Unis, et au-delà des frontières, avec les associations caritatives, avec la communauté paysanne, avec les environnementalistes et tout citoyen concerné qui veut bien se battre contre ces nouveaux robber barons affublés de leurs apologistes bien nantis du Congrès ? Pour Margaret Mead : « Ne doutons jamais du fait qu'un petit groupe de citoyens sérieux et dévoués à le pouvoir de changer le monde. C'est même la seule méthode qui a fait ses preuves ». Les membres de la NPC semblent, en tout cas, avancer dans la bonne direction.

Personne à contacter à propos de cet article : Marsha Niemeijer à marsha@labornotes.org
Publié en collaboration avec Labor Notes, un mensuel basé à Detroit, USA. Nous nous engageons à reformer et revitaliser le mouvement des travailleurs. Nous fournissons des informations sur le mouvement des travailleurs que vous ne trouverez nulle part ailleurs. Nos informations sont centrées autour des activités de la base des travailleurs, des tactiques d'organisation innovantes, des diverses luttes de travailleurs de par le monde, des travailleurs immigrés, et des problèmes que certains responsables syndicaux préfèreraient garder sous silence.

Le commerce au service du développement durable... et pas l'inverse!

Appel de plusieurs organisations belges

La cinquième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se tiendra à Cancùn (Mexique) du 10 au 14 septembre prochain. Dans cette perspective, les syndicats, des organisations non gouvernementales, des associations et mouvements de la société civile se sont retrouvés pour en appeler à une prise de conscience du rôle joué par l'OMC dans l'ordre mondial. Cette institution apparaît comme le vecteur le plus puissant d'une mondialisation injuste qui participe à l'approfondissement des inégalités.

Il est urgent de remettre l'OMC à sa place. Le commerce est une dimension du développement économique qui n'est qu'un des trois piliers du développement durable - à côté du développement social et du développement environnemental. Les règles du commerce ne peuvent donc en aucun cas prendre le pas sur la mise en œuvre des normes sociales ou environnementales.

Deux points dominent l'agenda de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC:
1. Accélérer le processus de négociation enclenché à Doha en 2001, improprement baptisé « cycle du développement » et qui n'a pas encore porté de fruits… Surtout pour les pays qui, précisément, sont en développement.
2. Prendre la décision d'élargir les négociations à de nouvelles matières (« new issues ») comme l'investissement, les marchés publics, les règles de concurrence et la facilitation des échanges.

Les organisations signataires appellent le gouvernement belge à tout mettre en œuvre au cours de cette conférence pour mettre fin au caractère ultra-libéral de l'actuelle mondialisation. Le dogme d'une libéralisation illimitée ne conduit pas à une croissance et à un bien être partagés. Le processus de libéralisation de l'économie se fonde sur des principes impitoyables de compétitivité : les Etats, les gouvernements, les populations et les travailleurs sont dressés les uns contre les autres. Et cette compétition se réalise au détriment des protections sociales, des conditions salariales, des conditions de travail, de la qualité de vie pour toutes et tous, des intérêts environnementaux ou publics, des marges de manœuvres pour les politiques de santé, d'éducation, de bien-être des animaux… On ne construira pas un paradis économique sur un cimetière social, environnemental, culturel et politique.

En ne prenant en considération que la question des obstacles au commerce, l'OMC favorise le dumping social et environnemental. Le développement de « disciplines » dans lesquelles devront s'intégrer progressivement les législations nationales place les gouvernements sous la tutelle de l'OMC.

Sous couvert de démocratie (un pays, une voix), l'organisation mondiale du commerce est, dans les faits, gouvernée par les pays riches. A travers elle, ils imposent aux pays en développement un modèle qui n'est ni durable ni adapté. Des règles qui pourraient valoir pour les économies développées ne peuvent produire les mêmes effets dans les économies qui ne le sont pas. Cette réalité conduit à la production d'accords qui protègent surtout les industries du nord, au détriment des intérêts de la majorité des membres de l'OMC. Ce n'est ni sain, ni durable, ni démocratique.

Il est donc indispensable de revoir les processus de décisions pour les rendre plus transparents et pour permettre une participation réelle de tous les Etats membres. L'intégration de l'OMC dans le système des Nations unies constituerait une avancée dans ce domaine.

Par ailleurs, il est indispensable de réaliser une évaluation approfondie des conséquences

économiques, sociales y compris en terme d'égalité de genre, culturelles et environnementales des politiques de l'OMC. Il faut tenir compte des résultats de cette évaluation pour réorienter ses politiques en tenant compte des dangers de dumping social et environnemental.

A la lumière de la crise internationale, les organisations signataires en appellent donc à un renforcement des accords multilatéraux dans le cadre onusien. La gestion du nouvel ordre mondial doit, en effet, être confié à l'ONU et à ses agences (OMS, FAO, Programme des nations unies pour le développement, Programme des nations unies pour l'environnement). De même, l'OIT ne peut plus rester le parent pauvre de l'OMC, du FMI ou de la Banque mondiale. Un cadre global, social et environnemental doit être défini pour le développement économique.

Pour le gouvernement belge, la conférence de Cancùn devrait, en outre, être l'occasion de mettre en évidence plusieurs constats :

- Les aspects sociaux sont absents de l'agenda de Doha et de Cancùn. Pourtant le commerce international ne peut être découplé des normes sociales fondamentales. Il est indispensable de définir un plancher de normes sociales au niveau mondial qui ne pourrait être remis en cause par les négociations sur la libéralisation du commerce. La 5ème conférence ministérielle doit être l'occasion de rapprocher l'OMC et l'OIT de manière à garantir une coordination des politiques commerciales et sociales.

- Dans la déclaration de Doha, les aspects environnementaux ont été mis à l'ordre du jour pour la première fois. La démarche reste assez limitée et ambiguë. Afin de protéger l'environnement des effets négatifs de la libéralisation, il faut que l'OMC s'inscrive dans les accords multilatéraux sur l'environnement. Par ailleurs, des efforts doivent être entrepris pour d'aboutir à des accords environnementaux plus stricts. Les mesures environnementales ou de protection de la santé, basées sur le principe de précaution, de même que les normes de production ne peuvent plus être considérées comme des entraves au commerce ;

- Le thème du développement figure à l'agenda de l'OMC et les pays en voie de développement ont d'ailleurs clairement énuméré leurs demandes : transparence et participation, mise en pratique du traitement spécial et différencié des pays en voie de développement, résolution immédiate des problèmes liés à la mise en oeuvre des accords comme l'accès aux médicaments. Les pays industrialisés laissent ces dossiers en veilleuse, afin de pouvoir les utiliser comme monnaie d'échange en vue de réaliser leur propre agenda (comme l'élargissement des compétences de l'OMC, par exemple). Il faut mettre fin à ces pratiques et des avancées en ces matières doivent absolument être enregistrées avant Cancún;

- Hormis une réforme de l'organe de règlement des différents, aucune question institutionnelle n'était à l'agenda de Doha. Plus de démocratie et de transparence dans les processus de décision de l'OMC s'imposent. Ceci implique de mettre fin à la confusion entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire au sein de l'organisation, à la pratique du secret qui affecte le fonctionnement de la plupart de ses organes, à la pratique de la « green room » et des conférences « Mini-ministérielles » ou à l'artifice démocratique que représente la méthode du « consensus ». Au niveau européen, le mandat de négociateur unique confié à la Commission européenne doit faire l'objet d'une approbation et d'un contrôle parlementaire direct à l'issue d'un débat public. En Belgique, un rapport parlementaire contraignant doit être adressé annuellement au gouvernement après audition des ONG, des syndicats et des associations ;

- Les services publics et les services d'intérêt général doivent être exclus du champ d'application de l'AGCS (libéralisation des services). En effet, ces services doivent continuer à jouer pleinement leur rôle social sans être menacés de privatisation ou de dérégulation. Les capacités de régulation des gouvernements ne peuvent pas être réduites par le secteur privé via des disciplines de l'OMC. Les autorités gouvernementales doivent également pouvoir revenir sur des mesures de libéralisation qui occasionnent des conséquences désastreuses. Cette rectification doit pouvoir s'effectuer dans des délais raisonnables et surtout ne pas donner lieu à des compensations.

Vu le rôle primordial que joue le secteur financier dans la stabilité et le développement économique, des libéralisations dans ce secteur ne peuvent être entamées qu'avec la plus grande prudence ;

- Au niveau de l'agriculture, aucune avancée n'a été enregistrée. Les prix du marché ne sont pas représentatifs de la réalité sociale de la moyenne des exploitant-es. Ceci est en partie dû à la libéralisation des marchés de l'agriculture et aux subventions à l'exportation. Souvent, ces mesures conduisent à la destruction d'exploitations familiales et d'emplois. C'est pourquoi les soutiens directs ou indirects doivent être supprimés. Les subventions agricoles actuelles doivent être réorientées vers le développement durable local, par exemple en luttant contre la pauvreté rurale, en améliorant les conditions de travail ou en promouvant le bien-être animal et la durabilité écologique. Les pays, particulièrement ceux en développement, doivent pouvoir se protéger contre les importations de produits bon marché en prenant des mesures de réduction des importations (comme des prélèvements ou des limitations quantitatives). Les pays riches doivent, de leur côté, octroyer des accès privilégiés à leur marché aux pays en développement. Enfin, des accords internationaux doivent être conclus concernant la régulation de la production (entre autres sous formes de quotas), afin d'enrayer la surproduction mondiale et la chute des prix ;

- Le contentieux concernant l'accès aux médicaments a encore aggravé la controverse concernant l'accord sur les droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce (ADPIC). Rédigé sous la pression du lobby pharmaceutique, l'ADPIC entraîne la privatisation des savoirs et du vivant, favorise la constitution de monopoles, mine la convention sur la biodiversité (CBD), dénie au plus grand nombre le droit aux soins et aux médicaments et empêche les pays pauvres d'améliorer leurs niveaux de vie et de développer leurs savoir-faire techniques. Il est donc nécessaire de sortir l'ADPIC de l'OMC. L'eau, l'air, les semences et le vivant doivent être considérés comme des « biens publics mondiaux » donc inaliénables et soustraits à toutes logiques marchandes. Il faut encore distinguer clairement les notions d' « invention » et de « découverte » afin de limiter l'octroi de brevets aux « inventions » ; garantir à chaque pays le droit de produire ou d'importer sur son territoire les médicaments de base « génériques », en particulier (mais non exclusivement) ceux susceptibles d'enrayer des épidémies telles le SIDA, le paludisme, la pneumonie ou la tuberculose. Si les pays industrialisés bloquent la révision de cet accord, un moratoire sur l'application de cet accord s'imposerait;

- L'accès au marché des produits non agricoles est une revendication mise à l'ordre du jour par les pays développés. Plutôt que viser une harmonisation vers le bas des tarifs douaniers sur ces matières, la négociation de cet accord doit prioritairement protéger le développement des industries des pays les plus pauvres. Il s'agit également de veiller à ne pas déséquilibrer leurs balances commerciales. Dans cette perspective, il faut donc lever une série de barrières imposées dans les pays industrialisés sous forme de quotas d'importation ou de normes liées à l'origine des produits (dans le secteur textile, par exemple). Parallèlement, des progrès doivent être enregistrés dans le respect des droits sociaux fondamentaux des travailleurs (définis par l'OIT) de manière à ce que, dans les pays en développement, eux aussi participent également aux bénéfices attendus de l'amélioration de l'accès au marché.

- Il convient de ne pas alourdir l'agenda de négociation de la conférence de Cancún avec l'introduction de nouvelles matières. Les propositions concernant les marchés publics, l'investissement, la concurrence et la facilitation des échanges ne vont pas dans le bon sens. Concernant l'investissement, il faut absolument mettre un terme à la croissance pléthorique des accords bilatéraux. Cependant, il faut refuser un accord multilatéral qui ne tiendrait pas compte des protections sociales, de la protection de l'environnement, des besoins spécifiques des pays en développement. Il faut également rejeter tout accord qui n'imposerait pas des obligations dans le chef des investisseurs (comme les principes de l'OCDE sur les entreprises multinationales) ou encore qui limiterait les compétences des gouvernements en matière de régulation ou de liberté de gestion.

En résumé, les signataires demandent au gouvernement belge de :

- Garantir la hiérarchie des normes de droit international en intégrant l'OMC dans le système des Nations unies et en subordonnant la liberté de commercer aux droits sociaux (normes fondamentales du travail, droits des femmes), environnementaux et culturels ;

- Rééquilibrer les règles de l'OMC entre les intérêts du Nord et du Sud, ce qui implique de mettre en pratique le traitement spécial et différencié, de supprimer les subventions à l'exportation des pays industrialisés, de rompre avec le protectionnisme des pays riches et de résoudre sans délai les problèmes liés à la mise en oeuvre des accords comme l'accès aux médicaments;

- Revoir l'accord ADPIC sous peine d'exiger un moratoire sur cet accord;

- Démocratiser l'OMC et revoir le fonctionnement de l'ORD pour le rendre plus transparent, accessible à tous les Etats membres et fondé sur des principes de droit (publicité, indépendance…) ;

- Exclure les services publics et les services d'intérêt général du champ d'application de l'AGCS ; demander le retrait des demandes de libéralisation du secteur de l'eau que l'UE a adressées à 72 pays.

- Refuser tout accord sur l'investissement qui ne tiendrait pas compte de la protection sociale, de la protection de l'environnement et des besoins spécifiques des pays en développement ou qui limiterait les compétences des gouvernements en matière de régulation ou de liberté de gestion ;

- Garantir un contrôle parlementaire du mandat du commissaire européen au commerce et des positions de la Belgique à l'OMC.

- Réaliser une évaluation des accords existants dans leurs impacts sociaux, économiques, culturels, selon le genre et environnementaux, conformément à ce que prévoient les accords de Marrakech.

La mise en œuvre de ces revendications impose une révision du mandat accordé au Commissaire européen du Commerce.

Premiers signataires

CSC-ACV
FGTB-ABVV
Inter-Environnement Wallonie (IEW)
Bond beter leefmilieu (BBL)
Greenpeace
CNCD-Opération 11.11.11



Koepel van de Vlaamse Noord-Zuidbeweging – 11.11.11.
Vlaams Overleg Duurzame Ontwikkeling (VODO)
ATTAC Belgique-België
Broederlijk Delen
KWIA- Steungroep voor Inheemse Volken
Oxfam Solidarité-Solidariteit
Magasins du Monde Oxfam
Oxfam Wereldwinkels
Le Monde selon les femmes
Solidarité mondiale

La cohésion du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC

Par Bretton Woods Project
Traduction. Sophie Véricel et Jeanne Breheret. Coorditrad, traducteurs volontaires (*)

Le dernier cycle des négociations mondiales du commerce, dit « programme de développement de Doha » par ses défenseurs, est en train de s'effondrer et le directeur général de l'OMC demande aux dirigeants de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire d'essayer d'empêcher sa désintégration totale. Les trois hommes ont parlé, le 13 mai, au Conseil Général – la plus haute instance de décision de l'OMC - des avantages d'une cohésion croissante entre leurs organismes respectifs. Certains groupes de la société civile dénoncent l'utilisation du mot « cohésion » comme une ruse conçue pour aligner les pays sur un ensemble de politiques économiques désastreuses.

De nombreux délégués des pays en voie de développement ont contesté la notion défendue par les dirigeants de ces organismes de l'urgence de la poursuite de la libéralisation afin de réduire la pauvreté. Le représentant indien, canalisant de nombreux commentaires venant du public, a pressé les institutions de laisser la libéralisation "avoir lieu à son propre rythme - nous ne devons pas convertir la philosophie de la libéralisation en religion, culte ou dogme." Des superviseurs de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire soutiennent de la même façon que ces organismes voient la libéralisation comme une fin en soi plutôt que comme un des nombreux et différents moyens politiques d'améliorer les niveaux de vie.

La Banque Mondiale, dans son programme commercial de l'année, admet qu'elle "se penche sur l'éventualité que les politiques de libéralisation se traduisent à court terme par l'augmentation des inégalités et une montée du chômage chez des groupes spécifiques." Plutôt que de mettre en cause les recettes politiques elles-même, la réponse porte sur la manière de réaliser le "plan convenable de mécanismes de compensation." De même, le directeur du FMI Horst Köhler a assuré aux délégués du Conseil Général que "le FMI s'engage pleinement à aider les pays confrontés à des déséquilibres de paiements. Ceci inclut les déséquilibres qui pourraient surgir lors du processus de libéralisation."

Köhler a ajouté que le Fonds Monétaire était en train de réviser ses facilités de prêt "avec l'objectif d'une aide plus flexible aux pays de faibles revenus faisant face à des chocs exogènes significatifs." Les critiques disent que ceci reflète bien comment le Fonds Monétaire interprète, à tort, les déséquilibres structuraux à long terme du système commercial mondial comme des chocs à court terme pouvant être traités par un apport infini de prêts – ce qui accentue l'engrenage du poids de la dette. Les pays membres du groupe de travail de l'OMC sur le commerce, la dette et les finances demandent au Fonds Monétaire de reconsidérer les conditions liées à ces prêts : "les conseils et la faisabilité de la politique commerciale du FMI devraient davantage tenir compte de la flexibilité admise par les règles de l'OMC pour les pays en voie de développement." Beaucoup de pays se plaignent de ce que l'observation des règles de l'OMC les aient mis en position de faiblesse dans les négociations de l'OMC.

Dans son rapport au Conseil, le Directeur Général de l'OMC, Supachai Panitchpakdi, a souligné le rôle à jouer par le FMI pour assurer la stabilité financière mondiale, essentielle pour atteindre les objectifs de développement. Etant donné les crises en Asie du Sud-Est, en Russie, en Argentine et en Turquie, il y a de bonnes raisons de mettre en cause les prescriptions du Fonds Monétaire concernant la stabilité financière. Dans un récent article co-écrit par son Conseiller économique sortant, Ken Rogoff, le Fonds Monétaire a été jusqu'à le concéder en admettant qu'il n'y avait aucune preuve que la libéralisation financière ait été bénéfique pour la croissance et qu'elle semblait même liée à "une vulnérabilité accrue aux crises".

Depuis la Banque Mondiale, le chef de l'OMC a demandé "une coopération étroite" dans la formulation de règles spéciales et différentielles efficaces - règles, dans l'OMC, qui accordent des privilèges spéciaux aux pays en voie de développement. Cependant, le récent article de la Banque Mondiale à ce sujet s'est heurté à des critiques violentes. Claire Melamed d'Aide chrétienne indique que, plutôt que de renforcer le principe du traitement différentiel comme les pays en voie de développement le demandent, les recommandations de la Banque Mondiale "sont si proches de celles de la plupart des pays les plus puissants de l'OMC, qu'elles confirmeront simplement l'opinion parmi les critiques que la Banque Mondiale épouse les intérêts des grandes puissances industrielles."

L'autre secteur principal dans lequel la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire doivent jouer un rôle essentiel est l'assistance technique et le renforcement des capacités afin de réaliser les engagements pris pendant le sommet de Doha. Cependant, Shefali Sharma de l'Institut pour l'Agriculture et la Politique Commerciale croit que "l'assistance technique est employée comme outil politique pour gagner le soutien d'un programme qui est fortement contesté à l'OMC."

On s'inquiète de ce que l'insistance croissante des trois organismes sur le "crédit" pour la libéralisation ainsi que sur l'offre d'assistance technique pour mettre en application de telles politiques soit une tactique indirecte pour accélérer le processus de libéralisation.

Les institutions de Bretton Woods poussent les pays en voie de développement à « faire de l'intégration commerciale la base centrale de leurs stratégies de développement et de réduction de la pauvreté". Jusqu'ici, les IFI et leurs critiques conviennent que le commerce a été en grande partie absent des programmes de développement nationaux. Cependant des différences se font jour concernant les détails sur la façon d'intégrer le commerce dans les programmes. Une étude récente de l'Institut britannique de développement d'outre-mer a conclu que "la relation de pouvoir actuellement asymétrique entre les pays donateurs et les pays pauvres signifierait que si l'analyse commerce-pauvreté était incorporée dans les CSLP , elle ne serait probablement ni indépendante ni spécifique aux pays."

Un certain nombre de propositions institutionnelles ont été formulées pour augmenter la coordination avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire, y compris accorder à la Banque Mondiale et au Fonds Monétaire le statut d'observateur dans la Commission des négociations commerciales de l'OMC; un rôle plus actif pour le secrétariat de l'OMC dans les consultations de l'article IV du FMI; et la création "d'un véhicule institutionnel régulier au sein de l'OMC pour consulter la Banque Mondiale et le FMI sur des secteurs prioritaires."

Les observateurs du commerce et des finances disent qu'il n'y a aucune raison pour que le financement existant pour les processus de développement, lancé à Monterrey en 2002, ne serve pas de cadre à des contacts réguliers entre les fonctionnaires et leurs homologues aux ministères du commerce, des finances et du développement. Une coopération exclusive entre l'OMC, la BM et le FMI suggère une tentative de nier le rôle central que l'ONU et ses institutions spécialisées devraient avoir dans la détermination du programme de coopération.

Plus d'informations sur le sujet: http://www.brettonwoodsproject.org/update/34/article.shtml?cmd[126]=x-126-4423

Brèves d'OMC

Par omc.marseille

1/ Classement des 21 nations les plus riches concernant leurs politiques en faveur du développement des pays pauvres

Etabli par Foreign Policy, les 21 pays sont évalués en fonction de 6 critères : leur aide au développement, leur ouverture au commerce avec ces pays, leurs investissements dans les Pays en Développement, leur ouverture à l'immigration, leur contribution aux opérations de maintien de la paix, leurs pratiques responsables en matière environnementale.

Les Pays Bas arrivent en tête avec un indice moyen de 5,6, le dernier de ces 21 pays étant le Japon avec une moyenne de 2,4.

On sera peu surpris de constater que la position de la France est très médiocre : 14e avec une moyenne de 3.8. Elle est particulièrement faible en aide (3,1), investissements dans les PED (1,7) et surtout évidemment à l'immigration (0,8).

Ses meilleures positions concernent le commerce : 6,8 et le maintien de la paix : 5,2).

Les pays qui précèdent la France dans ce classement sont dans l'ordre décroissant : les Pays-Bas, qui répartissent leur aide de façon équilibrée sur les 6 secteurs; le Danemark (surtout pour l'aide : 9,0 et maintien de la paix : 7,1), le Portugal (pour les investissements : 9,0 et maintien de la paix : 6,8); le Nouvelle-Zélande (très ouverte à l'immigration : 9,0 et maintien de la paix : 6,9); La Suisse (pour l'immigration : 9,0 et l'environnement : 7,2); L'Espagne (investissement : 8,2 et environnement : 6,0); l'Allemagne (immigration : 8,1 et environnement : 6,0); la Suède (aide : 7,0 et environnement : 6,1); L'Autriche (immigration : 6,5 et environnement : 5,4): Le Royaume Uni (commerce : 6,9 et environnement : 5,0); la Belgique (commerce : 6,7 et migration et environnement : 4,5); la Grèce (maintien de la paix : 9,0 et commerce : 6,7).

Suivent la France dans l'ordre décroissant : l'Italie (commerce puis maintien de la paix et environnement), l'Irlande (commerce et immigration), la Finlande (commerce et environnement); le Canada (commerce et immigration); l'Australie (commerce); les USA (commerce); le Japon (commerce et environnement).

2/ Pétition des fermiers US pour demander le retrait du blé OGM de Monsanto :

Le Centre pour la Sécurité Alimentaire, au nom de plusieurs associations de fermiers et des autorités des Etats du Montana et du Nord Dakota ont envoyé une pétition à l'administration de l'Agriculture lui demandant de retirer son approbation au blé OGM de Monsanto tolérant au Roundup, jusqu'à ce que une meilleure compréhension des risques environnementaux et économiques possibles ait pu être obtenue. Un rapport montre que le prix du blé dur de printemps pourrait chûter de 33 à 52 % si la variété de Monsanto était introduite. "L'innovation technologique m'intéresse en tant qu'agriculteur, mais je dois également protéger la valeur de ma récolte" (Tom Wiley, fermier du Nord Dakota)

Les agriculteurs US ont conscience que des pays pourraient ne pas accepter les importations de blé OGM et que les consommateurs n'en voudraient pas. La différence entre le blé et le maïs ou le soja à base d'OGM tient au fait que le blé est essentiellement destiné à l'alimentation humaine. Ce blé devrait être étiqueté produit contenant des OGM car sa protéine ne peut être traitée. De plus les céréaliers produisant du blé sont plus dépendants des exportations que ceux produisant maïs ou soja car près de la moitié de la production de blé est expédiée en Europe et au Japon.

Le blé OGM devrait recevoir une approbation de commercialisation par les USA et le Canada d'ici 2 ans. Monsanto s'est engagé à ne pas le commercialiser tant que l'UE et le Japon au moins ne l'accepteraient pas.

3/ Le Protocole de Carthagène sur la Bio sécurité entrera en vigueur le 11 septembre 2003 :

Ce protocole établi à partir de la Convention sur la Diversité Biologique entrera en vigueur le 11 septembre prochain après que 50 Etats l'aient ratifié. Il a pour but de contrôler les mouvements transfrontaliers d'organismes vivants génétiquement modifiés et les effets que leur diffusion dans l'environnement pourraient avoir sur les écosystèmes. Il se réfère explicitement au principe de précaution. Un organisme centralisateur (le Biosafety Clearinghouse) permettra l'échange d'informations entre les Parties et à l'application du Protocole. L'OMC s'apprête à négocier les relations à établir entre ses règles et les obligations commerciales spécifiques des accords multilatéraux sur l'environnement tels que la Convention. Les USA n'ont pas ratifié la Convention et ne seront pas partie au protocole.

4/ Création d'un groupe sur les appellations d'origine, autres que viticoles :

Comme pour les vins et spiritueux qui bénéficient déjà d'une protection étendue dans le cadre de l'Adpics de l'OMC, un groupe (ORIGIN –Organisation for an International Geographical Indications Network) vient de se constituer pour en étendre la protection à d'autres produits, rassemblant des fabricants de jambon italiens, des planteurs de café du Guatemala ou des planteurs de riz et de thé indiens. Ces pays se sentent menacés par les industriels US, Canadiens ou Australiens qui fabriquent les mêmes produits sous la même appellation. Les USA, le Canada, l'Australie et d'autres ne sont évidemment pas d'accord et y voient une nouvelle forme de protectionnisme !.

5/ Statu quo au Comité de Négociations Commerciales du 10 Juin 2003 :

Des déclarations sur le règlement des différends, l'accès au marché des produits non agricoles, les services et le commerce et l'environnement ont été faites par les présidents de groupe.

Les participants ont à nouveau manifesté leur désappointement devant le blocage actuel des négociations, notamment dans le domaine agricole.

Le Président Campoare du Burkina Faso, premier président d'un Etat à prendre directement la parole à l'OMC a rappelé l'initiative de 4 pays africains, le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad et la Mali pour l'élimination des subventions sur le coton partout afin d'assurer la survie et le développement de leur secteur cotonnier. "Nous ne demandons pas la charité et ne demandons pas non plus un traitement préférentiel ou plus d'aides. Nous demandons simplement, en conformité avec les principes de base de l'OMC, que la liberté du marché soit appliquée". Le Maroc, au nom du Groupe africain, a souligné l'importance de cette initiative. Pour P.Lamy, cette proposition ne pose aucun problème à l'UE.

6/ Les pays ACP se disent découragés face au blocage sur l'Adpics et la santé publique :

Dans la lettre qu'ils ont adressée au Président du Conseil de l'Adpics, ils rejettent toute tentative d'en limiter le champ aux urgences nationales, comme proposé par les USA ou d'y impliquer l'OMS, comme avancé par l'UE. Alors que tous les orateurs au Conseil de l'Adpics, y compris les USA, ont signalé leur intérêt pour trouver une solution multilatérale à ce problème avant la réunion de Cancun, aucun progrès n'apparaissait à la session du Conseil de l'Adpics de début Juin 2003.

Sur les ressources génétiques, le groupe africain a proposé l'interdiction du brevetage des végétaux, animaux et des micro-organismes. Il a aussi proposé de classifier les connaissances traditionnelles parmi les droits de propriété intellectuelle.

L'UE a rejeté l'appel des africains pour interdire le brevetage du vivant.

7/ ONG et Syndicats débattent sur un accord sur les investissements à l'OMC :

Le débat des ONG a mis en relief les effets pervers potentiels d'un tel accord. Traiter ce sujet dans le cadre de l'OMC se heurterait au "principe du droit à réglementer" des Etats. Les exemples d'Haïti, de l'Ouganda, de l'Inde et du Brésil ont été passés en revue ainsi que les effets des IDE de sociétés comme Coca-Cola ou Nestlé sur les PED.

Selon ActionAid, un forum en dehors de l'OMC, de préférence dans le cadre des Nations-Unies, serait préférable pour un accord qui devrait comporter des engagements contraignants et engager la responsabilité à la fois des investisseurs et des pays hôtes. Tout cadre d'investissement "devrait posséder des mécanismes efficaces pour rendre obligatoire la responsabilité des entreprises au niveau national comme international et un système de contrôle formel incluant la participation de la société civile".



L'Union Internationale des salariés des Industries alimentaires, de l'Agriculture, de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Tabacs a précisé que la méthode de fonctionnement actuelle de l'OMC et sa structure impliquent que les intérêts des grandes entreprises seraient prédominants et ruineraient les protections législatives du monde du travail et les autres droits incorporés dans les constitutions nationales.

Third World Network a souligné que si les pays développés s'intéressaient aux investissements de portefeuille, les PED voulait circonscrire la discussion sur les seuls IDE. Il est également nécessaire de s'axer sur les obligations des pays exportateurs de capitaux et de leurs transnationales.

8/ 80 % des étatsuniens pensent que leur pays doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre :

C'est ce qui ressort d'une étude de l'Université d'Oregon de juin 2003. Le Protocole de Kyoto y est soutenu massivement par la population. Plus d'investissements dans les énergies renouvelables sont souhaités.

Contact pour cet article. Omc.marseille@attac.org

(*) coorditrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.